

RAPPORT N° 03/3-16
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE MARCHES & DROITS DE PLACE
COMPTE DE GESTION 2002

La Régie Marchés & Droits de Place, chargée de la gestion des marchés fixes et forains de la Commune ainsi que l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales, est un service public doté de l'autonomie financière qui dispose d'un budget propre - distinct de celui de la Ville. Et, à la clôture de l'exercice, la réalisation de ce budget est retracée au travers de deux documents qui sont respectivement :

- le Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part ;
- le Compte de Gestion pour ce qui est du Comptable d'autre part.

Les prévisions budgétaires retenues au titre de 2002 s'équilibraient respectivement à la somme de :

160 071,46 Euros pour la section Investissement
811 936,50 Euros pour la section Fonctionnement.

L'exécution de ce budget telle qu'elle ressort des comptes du Receveur Municipal, comptable de la Régie, ainsi que la prise en compte des résultats des exercices antérieurs se traduisent pour les deux sections confondues par :

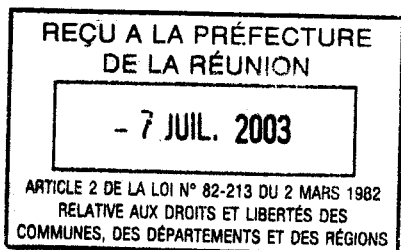
un excédent cumulé global de 726 583,22 Euros,
Soit

un excédent cumulé de 289 674,61 Euros en section Investissement,
un excédent cumulé de 436 908,61 Euros en section Fonctionnement.

Ces résultats étant conformes à ceux issus du Compte Administratif de la Régie, il vous est donc demandé d'approuver le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2002.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE MAIRE ABSENT



Dominique FOURNEL
2^{ème} Adjoint

COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 03/3-16
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 25 juin 2003

OBJET

REGIE MARCHES & DROITS DE PLACE
COMPTE DE GESTION 2002

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le rapport n° 03/3-16 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur le Receveur Municipal, présenté au nom des Commissions Développement Economique, Tourisme et Coopération/ Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(6 abstentions)

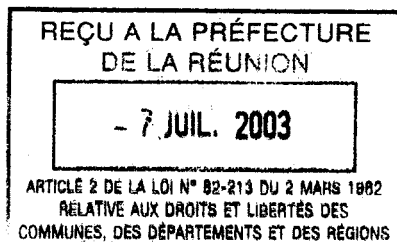
Approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2002 de la Régie Marchés & Droits de Place qui se traduit par **un excédent cumulé global de 726 583,22 Euros** pour les deux sections confondues.

Soit

un excédent cumulé de 289 674,61 Euros en section Investissement,
un excédent cumulé de 436 908,61 Euros en section Fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Denis, le 02 JUIL. 2003



POUR LE MAIRE ABSENT

Maire de Saint-Denis
LE MAIRE : Dominique FOURNEL
2^{ème} Adjoint